

Décision

Générale

colonial

Décision n° 214/SG/CG prise en Conseil de Gouvernement

n° 214/SG/CG

Ministère

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication

13 février 1968

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro

25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Deux bourses d'études au titre de l'année scolaire 1967-1968 d'une valeur de 600 francs français sont accordées à M. et Mme Mohamed Saïd Gouled, pour poursuivre des études supérieures en. Faculté de Grenoble. La dépense est imputable au budget local. M. Mohamed Saïd Gouled sera mis en route par première occasion aérienne (classe touriste).